



# LIVRET D'ACCUEIL

GV PSY

13, rue de la Gare – 68000 COLMAR.

[www.gvpsy.fr](http://www.gvpsy.fr)

Tél : 06.50.11.54.78

06.17.90.54.36

[gvpsy@orange.fr](mailto:gvpsy@orange.fr)

[secretariat@gvpsy.fr](mailto:secretariat@gvpsy.fr)

N° SIREN : 827 720 335

N° SIRET : 827 720 335 00021

Code APE : 8559A

## Édito

Notre organisme GV PSY est né de la mise en commun de nos expériences mais aussi de notre désir de transmettre. Nous nous sommes entourées de toute une équipe qui adhère et respecte les valeurs éthiques et déontologiques de notre profession.

GV PSY est un organisme de formation et une structure professionnelle dans le domaine de la psychologie qui s'articulent autour de 3 pôles :

- de la formation dans le cadre de la formation continue ;
- de l'analyse des pratiques, de la supervision collective et individuelle, et de la régulation d'équipes ;
- des interventions d'écoute, d'accompagnement et de soutien psychologique dans le cadre des risques psychosociaux.

Notre équipe est à votre écoute pour vous offrir un accompagnement de qualité afin que notre prestation (formation, supervision, analyse des pratiques et interventions dans le cadre des risques psychosociaux) se déroule dans les meilleures conditions.

Ce livret d'accueil vous permettra de prendre connaissance des informations pratiques. Il vous informe sur les conditions de déroulement pédagogique et administratif de notre prestation. Il vous permet également de trouver les solutions logistiques et techniques mises en place pour une intervention de qualité.

Nous souhaitons que nos interventions soient un temps fort de votre parcours professionnel et, à cette fin, nous mobilisons une équipe de professionnels soucieuse de la qualité de ses enseignements.

## Nos interventions

Chaque année, l'organisme GV PSY propose des formations sur diverses thématiques : petite enfance, enfance, adolescence, parentalité, avancée en âge... Nous proposons une réflexion autour de la question des risques psychosociaux.

Nous sommes également investis dans la supervision ou l'accompagnement sur les pratiques des professionnels, en groupe ou en individuel.

Enfin, nous animons des groupes de parole à destination des professionnels comme du public (parents, adolescents...). De grandes thématiques sont identifiées, mais nous les adaptons aux demandes spécifiques.

### ***Nos interventions en quelques chiffres en 2025***

- *Nombre de stagiaires : 1 036*
- *Nombre de stagiaires en situation de handicap : 1*
- *Nombre total d'heures de formations et de séances d'accompagnements d'équipe animés : 9 324*
- *Taux d'appréciation global de satisfaction : 95 %*
- *Nombre de formateurs : 41*
- *Taux d'abandon : 0 %*

## Notre engagement qualité

GV PSY s'engage dans une démarche qualité depuis 2018 avec l'obtention de la certification DATADOCK en 2018, et de QUALIOPI en 2020.

Notre engagement qualité est de répondre à l'ensemble des critères du décret qualité des formations, comme :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Concernant l'évaluation de la qualité de la formation, nous demandons au bénéficiaire de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de l'intervention. Vous recevrez ainsi en fin de formation :

- L'attestation individuelle de formation,
- La grille d'évaluation,
- La copie de la feuille d'émargement, si vous êtes une structure.

## Notre équipe pour accompagner votre projet

L'équipe pédagogique GV PSY compte 41 formateurs issus du domaine de la psychologie, de l'éducation spécialisée, de la santé mentale, de l'enseignement...

Tous sont diplômés et spécialisés dans leurs domaines d'intervention. Ils vous proposent une expertise en lien avec l'actualité du secteur qui est le vôtre.

Ces professionnels de terrain disposent de connaissances théoriques, d'expériences professionnelles et de méthodes pédagogiques pour faciliter votre apprentissage et l'acquisition de nouvelles compétences. Pour rendre votre formation opérationnelle, ils utilisent des techniques et des outils adaptés à la thématique enseignée.

Une réunion annuelle d'informations et d'échanges est organisée par GV PSY avec l'ensemble des formateurs intervenant pour l'organisme.

Deux séances d'intervision sont planifiées par GV PSY avec les professionnels animant les séances de GAP et de supervisions collectives.

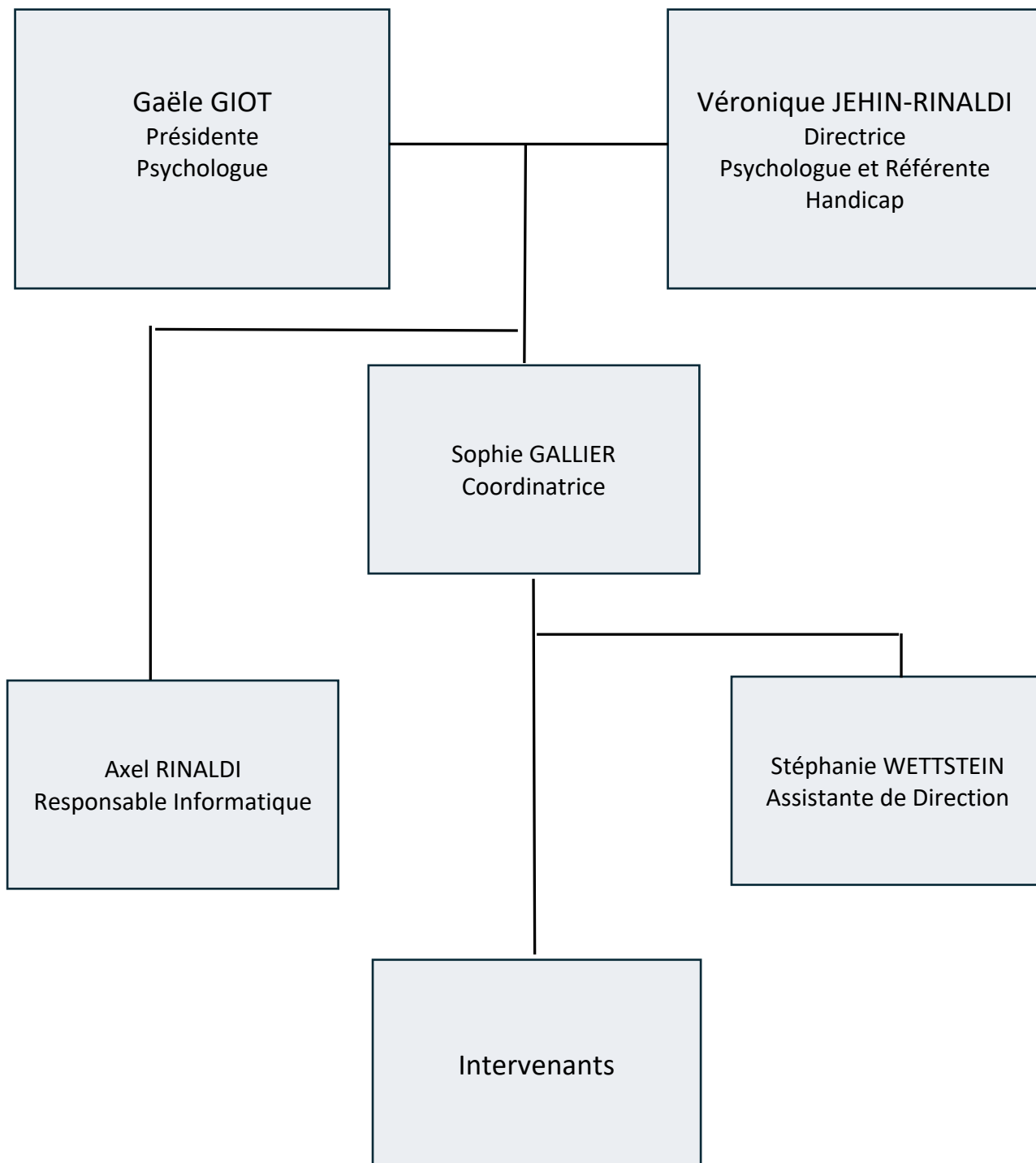
### Vos contacts

Pour toute question administrative (inscriptions, convocations, conventions, absences, attestations, ...), vous pouvez contacter **notre secrétariat** :

- par mail : [secretariat@gvpsy.fr](mailto:secretariat@gvpsy.fr)
- par téléphone : 07.62.56.97.56

Pour les questions concernant le développement commercial, le suivi client, la certification Qualiopi et la facturation, vous pouvez contacter **Sophie GALLIER**, coordinatrice, par mail [gvpsy@orange.fr](mailto:gvpsy@orange.fr) ou par téléphone 06.19.26.34.91

Concernant l'aspect pédagogique et les programmes, nous vous conseillons de contacter : **Gaële GIOT**, Présidente, ou **Véronique JÉHIN-RINALDI**, Directrice, par mail [gvpsy@orange.fr](mailto:gvpsy@orange.fr)



**Un règlement intérieur** existe : il s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve. Il est adressé aux stagiaires avec le dossier de convocation.

En cas de difficultés concernant ce règlement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre formateur ou du secrétariat.

## **Accueillir un stagiaire en situation de handicap à GV PSY**

Depuis la loi Handicap, toute personne handicapée ou présentant un trouble de santé invalidant, sauf contre-indication médicale, doit pouvoir accéder à l'ensemble des actions de formation, dites de droit commun, destinées à l'ensemble des salariés et des demandeurs d'emploi, sous peine de sanctions pénales et financières.

L'organisme de formation doit adapter ses dispositifs en conséquence (décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006). Il existe un large éventail de solutions pour compenser le handicap du stagiaire pendant le déroulement de la formation : aménagements organisationnels et pédagogiques, aides techniques, humaines et animales. Compenser le handicap d'un stagiaire handicapé, c'est lui apporter, si cela est nécessaire, des réponses individualisées pour réduire les obstacles qu'il rencontre et qui entravent son accès aux locaux, au matériel, à la connaissance et à la communication.

Pour ce faire, nous sommes en relation avec CAP EMPLOI qui nous épaulera pour des réponses individualisées.

### L'accompagnement du stagiaire en situation de handicap tout au long de la formation :

Certaines personnes handicapées vont être amenées à utiliser les transports en commun. Leur temps de transport étant en général supérieur à celui d'une personne valide, il peut être envisagé, chaque fois que cela est possible, d'adapter les horaires de début et de fin des cours. Tout au long de la formation, le responsable de l'action se tient à la disposition du stagiaire pour tout problème ou question, fait un point régulier avec le(s) formateur(s) et avec le stagiaire et se donne la possibilité de contacter le prestataire d'aides techniques ou humaines si un problème est identifié au niveau des prestations réalisées. À la fin de la formation, il sera remis au même moment qu'aux autres stagiaires le questionnaire de satisfaction de la structure auquel une fiche spécifique aura été ajoutée (*fiche d'évaluation de la formation continue pour un stagiaire en situation de handicap*). Cette dernière doit permettre à la personne handicapée d'évaluer les points positifs ou négatifs relatifs aux adaptations spécifiques et permettre à notre organisme d'adapter ses interventions au plus près des besoins des bénéficiaires.

## **Notre offre de formation**

GV PSY propose des formations courtes, qui s'étalent sur un à quelques jours :

- en inter : pour des stagiaires venant d'entreprises ou d'établissements différents.
- en intra : pour un groupe de stagiaires d'une même entreprise.

Chacune des formations proposées est un ensemble de compétences transposables en situation professionnelle.

Un catalogue les référençant existe, vous pouvez le consulter sur le site de GV PSY en suivant ce lien : <http://gvpsy.fr/formations/>

Un catalogue exhaustif sous format PDF vous est également transmis à la demande.

Les formations sont proposées en présentiel. L'équipe de GV PSY peut se déplacer sur site ou vous accueillir dans ses locaux adaptés aux normes PMR.

### **Organisation de votre formation :**

#### **➤ Contenu de votre formation**

À votre inscription à la formation que vous allez suivre, vous avez renseigné (ou votre employeur) un document d'analyse du besoin afin de :

- Définir les objectifs de formation,
- Valider les prérequis identifiés dans le programme,
- Cibler le contenu de la prestation de formation au plus près de vos besoins professionnels.

Une convention de formation a été éditée, à laquelle est annexé le programme détaillé de la formation, mettant en parallèle les objectifs de formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des apprenants. Elle définit également les conditions d'accueil, la date, le lieu et les horaires.

#### **➤ Votre convocation à la session de formation**

La convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous a été adressée par e-mail (ou à votre employeur).

Elle mentionne :

- Le titre de la formation,
- Le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et les lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation réalisée en présentiel,
- Le nom de votre formateur,
- Les coordonnées de votre contact administratif et/ou pédagogique au sein de GV PSY.

Vous recevrez en même temps que votre convocation à la formation le règlement intérieur de l'organisme de formation. **L'inscription à la formation vaut adhésion à ce règlement.**

#### **➤ Votre formateur**

Votre formateur est reconnu pour ses qualités et expériences professionnelles. Il maintient ses connaissances en continu dans son domaine d'activité.

L'organisme GV PSY s'assure de la veille de ses formateurs sur les évolutions des compétences et des métiers dans ses secteurs d'intervention. Pour ce faire, nous organisons des séances d'échanges, incitons nos formateurs à participer à de la supervision individuelle et/ou de l'analyse de contrôle, et veillons à ce qu'ils poursuivent leur formation professionnelle continue par la participation à des formations, conférences, colloques, journées d'étude...

#### **➤ L'évaluation de satisfaction de la formation**

En fin de formation, il vous est demandé la mesure de votre satisfaction.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les objectifs opérationnels à atteindre, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

Les appréciations que vous formulerez font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation.

GV PSY dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'adapter la formation tant sur son contenu que sur les conditions de son déroulement.

## **Notre offre d'accompagnement d'équipes**

Dans le cadre spécifique actuel lié à la gestion sanitaire de la Covid-19, certains accompagnements d'équipe peuvent avoir lieu en distanciel, notamment via Skype.

### ➤ **GAP/supervision**

Depuis peu, la supervision et l'analyse des pratiques sont reconnues par les financeurs et prises en charge financièrement dans les plans de formation continue des professionnels. Elles peuvent être un dispositif groupal comme individuel.

Du fait de la diversité des situations et des problématiques rencontrées, les professionnels du soin, du psychothérapeutique, de l'éducatif et de l'enseignement sont confrontés à des accompagnements complexes. Le travail de supervision et/ou d'analyse des pratiques leur permet de questionner leurs positionnements professionnels, d'analyser et penser ces situations complexes pour adapter au mieux leur pratique. En groupe, le travail de réflexion commune contribue au sentiment de faire équipe.

Le superviseur se fait garant d'un cadre bienveillant qui favorise l'élaboration, l'échange, l'écoute, et la réflexion. Il énonce et fait respecter trois règles fondamentales : la confidentialité, le non-jugement, l'écoute. Il apporte également des éléments de compréhension et des références théoriques.

Les objectifs des supervisions ou des GAP sont :

- Développer la capacité d'analyse des situations : quel contexte et quels enjeux les traversent.
- Découvrir les logiques mises en place : intentions, désirs, posture adoptée.
- Mettre en mot, élaborer des situations vécues.
- Atténuer le sentiment d'isolement.
- Renforcer le sentiment d'appartenance professionnelle.
- Prendre du recul sur des situations professionnelles complexes.
- Échanger afin d'articuler le faire, les savoir-faire et savoir-être dans une démarche collective de confrontation de pratiques.
- Acquérir et/ou perfectionner ses connaissances théoriques sur le public accueilli et les problématiques psychiques rencontrées.

*N.B. Dans le cas d'une prise en charge OPCO de ces groupes d'analyse des pratiques, nous mettrons en place les mêmes formalités administratives que pour la formation : programme de formation, feuille d'émargement, attestation de présence, grille d'évaluation, etc...*

### ➤ **La régulation d'équipes**

Mise à jour effectuée le : 05/06/26

Si travailler en équipe est source d'une grande richesse, les relations entre les professionnels peuvent parfois être conflictuelles. Entre des collègues avec ou sans rapport hiérarchique, des points de désaccord entraînent parfois des conflits et des tensions qui rendent le travail commun difficile, voire impossible. Afin de mettre en mots le vécu de cette situation complexe, les ressentis et les fantasmes, un espace de régulation d'équipe est nécessaire.

Ces séances communes ouvrent un espace d'échanges, de réflexion et d'écoute et ont pour objectifs de :

- Mettre en mots la façon dont chaque professionnel vit sa place au sein de son équipe et de son institution ou entreprise.
- Repérer le fonctionnement actuel de l'équipe et le mettre en lien avec l'histoire du service, le vécu institutionnel et les problématiques du public accueilli.
- Identifier les missions, les valeurs et les objectifs communs à l'équipe afin de créer un sentiment de cohésion et d'appartenance.
- Travailler sur les tensions internes d'une équipe.
- Découvrir les logiques individuelles et collectives mises en place et leurs liens avec les intentions, les positions, et les postures de chacun.
- Prendre du recul sur des situations professionnelles vécues.
- Échanger afin d'articuler le faire, les savoir-faire et savoir-être dans une démarche collective.
- Redéfinir et repérer les rôles et les fonctions de chacun ainsi que les tâches afférentes.



### **Nos interventions sur les risques psychosociaux**

Un nombre grandissant de salariés déclarent souffrir de symptômes liés à des risques psychosociaux. On qualifie de « risques psychosociaux » (ou RPS) les éléments qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés au sein de leur environnement professionnel.

Ces risques peuvent se manifester sous différentes formes : du stress, des troubles physiques et psychiques (maladies psychosomatiques, des troubles de la concentration, des problèmes de sommeil, une irritabilité, une grande fatigue, une dépression...), des formes de violence, du harcèlement, de l'épuisement professionnel...

Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...).

Les risques psychosociaux sont désormais pris en compte dans la législation du travail, au même titre que les autres risques professionnels.

Il est important d'analyser chaque situation, de l'évaluer, de proposer de la prévention et de l'aide, soit individuelle soit collective.

**L'organisme GV PSY est un réseau de psychologues expérimentés dans le soutien psychologique des salariés, la gestion des risques psychosociaux et la prise en charge du stress post-traumatique.**